

## Chapitre 27

Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales

### **Isomères séparés et mélanges d'isomères d'hydrocarbures acycliques saturés:**

- 1) isomères séparés d'une pureté inférieure à 95 %
  - 2) mélanges d'isomères contenant moins de 95 % d'un isomère déterminé
- Ce pourcentage est calculé sur produit sec et se rapporte au volume pour les produits gazeux et au poids pour les produits non gazeux.

*Voir aussi la décision "Isomères séparés et mélanges d'isomères d'hydrocarbures acycliques saturés", n<sup>os</sup> 2901.1011/1099.*

615.90.1995.2

Mots-clés: -

Chap. 27

### **Isomères séparés et mélanges d'isomères (autres que les stéréoisomères) d'hydrocarbures acycliques monoéthyléniques ou polyéthyléniques:**

- 1) isomères séparés d'une pureté inférieure à 90 %
  - 2) mélanges d'isomères contenant moins de 90 % d'un isomère déterminé
- Ce pourcentage est calculé sur produit sec et se rapporte au volume pour les produits gazeux et au poids pour les produits non gazeux.

*Voir aussi la décision "Isomères séparés et mélanges d'isomères (y compris les stéréoisomères) d'hydrocarbures acycliques monoéthyléniques ou polyéthyléniques", n<sup>os</sup> 2901.2310/2999.*

615.91.1995.2

Mots-clés: -

Chap. 27

### **Mélanges de stéréoisomères d'hydrocarbures acycliques monoéthyléniques ou polyéthyléniques**

contenant moins de 90 % de stéréoisomères d'un hydrocarbure déterminé.  
Ce pourcentage est calculé sur produit sec et se rapporte au volume pour les produits gazeux et au poids pour les produits non gazeux.

*Voir aussi la décision "Isomères séparés et mélanges d'isomères (y compris les stéréoisomères) d'hydrocarbures acycliques monoéthyléniques ou polyéthyléniques", n<sup>os</sup> 2901.2310/2999.*

615.92.1995.2

Mots-clés: -

Chap. 27

**Carburant moteur avec indice d'octane 92**

Préparation à base d'huile de pétrole se présentant sous la forme d'un liquide clair de couleur jaunâtre, destinée à être utilisée dans des moteurs à piston à combustion interne à allumage par étincelles. Il s'agit d'un mélange de composants issus de différents procédés technologiques: distillation directe du pétrole, reformage catalytique, alkylation, isomérisation de fractions de distillation directe, craquage catalytique et hydrocraquage de gazole sous vide.

La teneur en hydrocarbures aromatiques est de 52 % en poids. Il présente les caractéristiques physico-chimiques suivantes:

La densité à 15 °C (ASTM D 1298) est de 742,0 kg/m<sup>3</sup>. La composition fractionnée (ISO 3405/ASTM D 86) est la suivante: point initial d'ébullition (PIE) à 35 °C; point final d'ébullition (PFE) à 210 °C; 5 % vol. distillé à 54 °C; 90 % vol. distillé à 180 °C; 96 % vol. distillé à 210 °C.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6 (Note 4 de sous-positions du Chapitre 27). 304.56.2015.3

*Mots-clés: essence / benzine / combustible*

**2710.1211**

**Produits dérivés du pétrole**

Critères distinctifs de certains produits du chap. 27: vaselines, cires de pétrole, bitumes et huiles de pétrole (n°s 2712, 2713 et 2710).  
615.93.1995.2

Produits dérivés du pétrole, dont le point de solidification, déterminé par la méthode du thermomètre tournant (ISO 2207 (équivalente à la méthode ASTM D 938)), est:

a) inférieur à 30 °C (Huile)

**2710.1211/  
9900**

b) égal ou supérieur à 30 °C

**2710.1211/  
9900,**

*(voir aussi la décision n° 615.93.1995.5 "Produits dérivés du pétrole").*

**2712.1000/  
9000,**

*Mots-clés: huile de pétrole / vaseline / cire de pétrole / bitume*

**2713.2000**

**Produits dérivés du pétrole**

Critères distinctifs de certains produits du chap. 27: vaselines, cires de pétrole, bitumes et huiles de pétrole (n°s 2712, 2713 et 2710).  
615.93.1995.5

Produits visés dans la décision n° 615.93.1995.2, sous la lettre b), dont la masse volumique à 70 °C est:

a) égale ou supérieure à 0.942 g/cm<sup>3</sup>

**2710.1211/  
9900,**

*(voir décision n° 615.93.1995.8 "Produits dérivés du pétrole")*

**2713.2000**

b) inférieure à 0.942 g/cm<sup>3</sup>

**2710.1211/  
9900,**

*(voir aussi la décision n° 615.93.1995.11 "Produits dérivés du pétrole").*

**2712.1000/  
9000**

*Mots-clés: huile de pétrole / vaseline / cire de pétrole / bitume*

**Carburant de faible viscosité pour navires maritimes**

Préparation à base d'huile de pétrole, se présentant sous la forme d'un liquide huileux transparent jaune, destinée à être utilisée dans des moteurs de navires maritimes et obtenue à partir de fractions de distillat issues de la distillation directe du pétrole et de procédés de traitement secondaire. La teneur en hydrocarbures aromatiques est de 65 % en poids. Ce produit présente les caractéristiques physico-chimiques suivantes:

Viscosité cinématique à 50 °C (ISO 3104/ASTM D 445): 4,30 mm<sup>2</sup>/sec (cSt); caractéristiques colorimétriques avec une dilution de 1 : 100 (ASTM D 1500): 0; teneur en soufre (ISO 8754): 0,03 % en poids; point d'éclair dans un creuset ouvert: 117 °C; point d'éclair dans un creuset fermé: 92 °C. La composition fractionnée (ISO 3405/ASTM D 86) est la suivante: point initial d'ébullition (PIE): 206 °C; point final d'ébullition (PFE) à 381 °C; rendement: 97 % vol.; 1 % vol. distillé à 210 °C; 9 % vol. distillé à 250 °C; 39 % vol. distillé à 300 °C; 79 % vol. distillé à 350 °C.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.56.2015.9

*Mots-clés: mazout / fioul pour bateau / fuel / combustible*

**2710.1919**

**Distillats lourds, combustibles liquides, fioul 100**

Préparation à base d'huile de pétrole, se présentant sous la forme d'un liquide visqueux et épais de couleur marron foncé, destinée à la combustion dans des chaudières à vapeur fixes et des fours industriels. Elle se compose de résidus du raffinage du pétrole, additionnés de fractions de distillats moyens. La teneur en hydrocarbures aromatiques est de 68 % en poids. Ce produit présente les caractéristiques physico-chimiques suivantes:

Viscosité cinématique à 50 °C (ISO 3104/ASTM D 445): 354 mm<sup>2</sup> / sec (cSt) caractéristiques colorimétriques avec une dilution de 1 : 100 (ASTM D 1500): plus de 8; teneur en soufre (ISO 8754): 2,23 % en poids; point d'éclair dans un creuset ouvert (ASTM D 92): 150 °C; température de solidification (ISO 3016): 6 °C; indice de saponification (ISO 6293): moins de 4; fraction massique des cendres sulfatées (ISO 3987): moins de 1 % en poids. La composition fractionnée (ISO 3405/ASTM D 86) est la suivante: point initial d'ébullition (PIE): 184 °C; point final d'ébullition (PFE) à 313 °C; rendement: 18 % vol.; 1 % vol. distillé à 210 °C; 4 % vol. distillé à 250 °C; 14 % vol. distillé à 300 °C; 18 % vol. distillé entre 313 et 350 °C.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.56.2015.6

*Mots-clés: mazout / fuel / combustible*

**2710.1993/  
1994**

**Produits dérivés du pétrole**

Critères distinctifs de certains produits du chap. 27: vaselines, cires de pétrole, bitumes et huiles de pétrole (n<sup>os</sup> 2712, 2713 et 2710).  
615.93.1995.8

Produits visés dans la décision n<sup>o</sup> 615.93.1995.5, sous la lettre a), dont la pénétration à l'aiguille à 25 °C, déterminée par la méthode ASTM D 5, est:

- a) inférieure à 400 (Bitume)
- b) égale ou supérieure à 400 (Huile)

**2713.2000  
2710.1211/  
9900**

*Mots-clés: huile de pétrole / vaseline / cire de pétrole / bitume*

**Produits dérivés du pétrole**

Critères distinctifs de certains produits du chap. 27: vaselines, cires de pétrole, bitumes et huiles de pétrole (n°s 2712, 2713 et 2710).  
615.93.1995.11

Produits visés dans la décision n° 615.93.1995.5, sous la lettre b), dont la pénétration travaillée au cône à 25 °C, déterminée par la méthode ISO 2137 (équivalente à la méthode ASTM D 217), est:

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| a) égale ou supérieure à 350 (Huile)  | <b>2710.1211/<br/>9900</b> |
| b) inférieure à 350<br>(voir aussi la décision n° 615.93.1995.14 "Produits dérivés du pétrole") | <b>2712.1000/<br/>9000</b> |

*Mots-clés: huile de pétrole / vaseline / cire de pétrole / bitume*

**Gaz de pétrole liquéfié (GPL)**

consistant en un mélange d'éthane (2,0 %), de propane (66,3 %), de n-butane (18,7 %), d'isobutane (11,7 %), de n-pentane (0,1 %) et d'isopentane (1,2 %). Le produit est présenté à l'état liquide.

Il s'agit d'un produit du processus de raffinage du pétrole brut et du traitement du gaz naturel.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.59.2018.3

*Mots-clés: gaz liquide / mélange / éthane / propane / n-butane / isobutane / n-pentane / isopentane / raffinage / pétrole / gaz naturel*

**2711.1910/  
1990**

**Produits dérivés du pétrole**

Critères distinctifs de certains produits du chap. 27: vaselines, cires de pétrole, bitumes et huiles de pétrole (n°s 2712, 2713 et 2710).  
615.93.1995.14

Produits visés dans la décision n° 615.93.1995.11, sous la lettre b), dont la pénétration au cône à 25 °C, déterminée par la méthode ISO 2137 (équivalente à la méthode ASTM D 937), est:

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| a) égale ou supérieure à 80 (vaseline) | <b>2712.1000</b>                |
| b) inférieure à 80 (cires de pétrole)  | <b>2712.2000,<br/>2712.9000</b> |

*Mots-clés: huile de pétrole / vaseline / cire de pétrole / bitume*

**Huiles graphitées**

constituées par des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux renfermant en suspension stabilisée, de 0,04 à 0,2 % environ de graphite formé de particules ayant, pour la plupart, des dimensions comprises entre 0,1 et 0,5 micromètres (microns). 615.94.1995.2

*Mots-clés: huile de pétrole avec des particules de graphite*

**2710.1299,  
2710.1994**

**Mélange**

présenté sous la forme d'un liquide de couleur jaune pâle à brun clair, contenant en poids 50 % de kérosène et 50 % de paraffine. La paraffine consiste en hydrocarbures saturés C9 - C15 obtenus à partir d'huiles végétales désoxydées par hydrogénation. Le produit distille moins de 90 % en volume, y compris les pertes, à 210 °C (méthode ISO 3405 (équivalente à la méthode ASTM D 86)). Il est utilisé comme carburant pour les moteurs à réaction.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 27) et 6 (Note 4 de sous-positions du Chapitre 27). 304.39.2010.2

*Mots-clés: kérosène / paraffine / carburant pour moteur à réaction*

**2710.1919**

**Huiles**

de graissage du n° 2710, usées (vieilles huiles), ne pouvant servir qu'à la récupération. 528.1337.1987.2

*Mots-clés: huile de graissage usée / vieille huile / huile de récupération*

**2710.9100/  
9900**

**Cire de pétrole "dopée"**

par l'addition de très faibles quantités de produits tels que le polyisobutylène. 615.95.1995.2

*Mots-clés: paraffine de pétrole*

**2712.9000**

**Bitume**

naturel déshydraté et pulvérisé dispersé dans de l'eau, contenant une faible quantité d'un émulsifiant (agent de surface) ajouté aux seules fins de la sécurité et de faciliter la manipulation ou le transport. 615.48.1995.2

*Mots-clés: bitume naturel*

**2714.9000**

**Produit de revêtement pour toitures**

constitué par une solution de bitume additionnée d'amiante, de charges minérales et d'huile de tung (d'abrasin). 615.96.1995.2

*Mots-clés: enduit bitumeux / pour toiture*

**2715.0000**

**Produit de revêtement pour toitures, murs extérieurs et surfaces métalliques**

constitué par une solution de bitume additionnée de fibres d'amiante et de pigment d'aluminium. 615.97.1995.2

*Mots-clés: enduit bitumeux / pour toiture / pour mur / pour métal*

**2715.0000**